

26/10/2007

ORGANISATION DE CHAMPIONNATS REGIONAUX

CAHIER DES CHARGES DU CLUB SUPPORT

1 – Rôle du club support :

Accueillir dans les meilleures conditions une compétition régionale afin d'apporter à nos athlètes, confort, sérénité, pour les voir réaliser leurs meilleures performances.

2 – Charges du club support :

Mettre à la disposition de la Ligue des installations homologuées et le matériel nécessaire à la pratique de l'athlétisme en conformité avec les règlements fédéraux. Par ailleurs, ces installations devront avoir fait l'objet d'un avis favorable d'exploitation par la commission municipale de sécurité.

Désigner un Responsable local qui aura comme rôle :

- ◆ d'effectuer les demandes administratives pour disposer de l'installation,
- ◆ de veiller à ce que les installations soient en état, ainsi que le matériel :
 - fosses de réception des sauts de distance avec sable retourné, arrosé et de niveau avec la piste d'élan.

Tapis de saut en particulier de saut à la perche en bon état, protection des poteaux de perche en place, barres en nombre suffisant.

Bon fonctionnement des dispositifs remonte- barre de perche

Bon état des pistes d'élan et des planches d'appel

Bon état et bon fonctionnement des câblages électriques, en particulier ceux nécessaires au chronométrage électrique

Bon état des aires de lancer et des filets de protection, engins en nombre suffisant.

Fournir une balance capable d'assurer une pesée des engins avec une précision suffisante.

Les contrôles devront être effectués suffisamment tôt afin de permettre les remises à niveau nécessaires au bon déroulement de la compétition.

- ◆ de composer une Equipe Locale d'importance adaptée à l'importance de la compétition et la diriger pour assurer :
 - ☛ la préparation des installations en vue de la première épreuve de la réunion.
 - ☛ la distribution du matériel,
 - ☛ la mise en place : des blocs de départ, haies, matelas de réception des sauts avec barre, barrières de steeple selon l'horaire de la compétition.

Assurer la sécurité de tous pendant toute la compétition en prenant toutes les mesures nécessaires en particulier avec un balisage efficace

Couverture médicale : la définition des moyens à mettre en œuvre pour assurer une couverture médicale adéquate de la compétition sera faite en concertation avec la commission médicale de la Ligue. Les frais afférents seront pris en charge par la LPA. Il sera prévu un local affecté aux soins.

Contrôle antidopage : le club support devra mettre à disposition du médecin un local isolé attenant à des toilettes. Ce local devra contenir une table et quelques chaises. Il devra comme les toilettes permettre une utilisation dans des conditions d'hygiène et de confort adaptées.

L'accès à ces lieux doit pouvoir être réservé aux athlètes concernés et au médecin chargé du contrôle.

Des boissons et des gobelets seront à disposition des athlètes soumis au contrôle. Ils devront être présentés l'un comme l'autre dans un emballage scellé hermétiquement. Les boissons ne doivent pas être alcoolisées.

Ce point est obligatoire pour toutes nos compétitions. Son absence peut être assimilé à une obstruction au contrôle antidopage de la part de l'organisateur.

Partenariats : le club support accepte toute action promotionnelle en faveur des éventuels partenaires institutionnels et/ou économiques de la LPA.

En contre- partie, il aura toute liberté de rechercher des partenariats pour l'organisation de cette manifestation sous réserve qu'il n'y ait pas conflit d'intérêt avec ceux de la Ligue, de respecter les règlements en vigueur (en particulier ceux relatifs à la publicité sur l'alcool et le tabac) et l'éthique sportive.

Fournir au Directeur de réunion les moyens de reproduction des résultats avec les consommables nécessaires à cette opération.

Mettre à la disposition de la Ligue une ligne téléphonique (sortie extérieure directe) pour vérification des licences.

Préparer les paniers repas pour les jurys si la compétition commence avant 12h00.

Composition du panier repas :

- ◆ 1 sandwich au jambon ou saucisson
- ◆ 1 sandwich au fromage
- ◆ 1 fruit
- ◆ 1 confiserie
- ◆ 1 boisson
- ◆ 1 café

Une note de frais sera envoyée à la Ligue à raison de 5 € le panier repas.

La boisson de l'après midi sera facturée à raison de 1€50 l'unité.

3 – Indemnités compensatrices aux clubs supports :

Une indemnité sera versée par la Ligue au club support en fonction de la réunion. Le montant de cette indemnité sera de :

- 400 € pour une compétition d'épreuves combinées (1 jour ½)
- 250 € pour une organisation qui se déroulera sur une journée (8 heures minimum de compétition)
- 150 € pour une organisation qui se déroulera sur une ½ journée (4 heures minimum de compétition).